

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2014

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON D'AILLY LE HAUT CLOCHER

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76
E-mail : mairie@bussus-bussuel.fr

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Absent non excusé	0
Absent excusé	1
Dont Pouvoirs	1
Votants :	11

Date de la convocation	
25 avril 2014	

L'an deux mil quatorze, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Marcel BELLARD, Dominique BRIOIS, Corinne CARPENTIER, Dany COULON, Sylvain DEGROOTE, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Isabelle RIMOLDI et Vivien SOUDAIN

Était excusée : Mme Catherine PEYRAMAURE ayant donné pouvoir à Mathieu DOYER

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. M. Denis GRANCHER est désigné pour remplir cette fonction.

Adoption à l'unanimité du précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 30 mars 2014.

OBJET – Désignation des délégués de la commune à la FDE 80

Le 30 mars dernier, le conseil municipal avait désigné ses délégués au syndicat intercommunal d'électricité de la région de Crécy-en-Ponthieu (SIER). Par courrier en date du 4 avril 2014, la fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80) informait la commune de la nécessité de désigner pour la représentation à la fédération 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants car le schéma départemental de coopération intercommunale a acté la dissolution des SIER. L'arrêté préfectoral fixe la date de dissolution au 1^{er} avril 2014 pour 15 SIER dont celui auquel la commune de Bussus-Bussuel adhère. Dès lors, la commune adhèrera directement à la FDE 80. Conformément aux nouveaux statuts de la fédération, le territoire sera découpé en 17 secteurs intercommunaux dont le périmètre correspond au périmètre géographique des anciens SIER. Les délégués élus par les communes dans un secteur constitueront un collège pour désigner les représentants au comité de la fédération. Il est ici rappelé que les délégués suppléants ne siègent qu'en cas d'absence des délégués titulaires.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ; À déduire : 0 ; Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 ; Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M Denis GRANCHER, candidat délégué titulaire : 11 voix (onze voix)

M Marcel BELLARD, candidat délégué titulaire : 11 voix (onze voix)

M Sylvain DEGROOTE, candidat délégué suppléant : 11 voix (onze voix)

M Antoine LEBRUN, candidat délégué suppléant : 11 voix (onze voix)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☒ A proclamé les élus **membres titulaires** de la FDE 80: MM. Denis GRANCHER et Marcel BELLARD

☒ A proclamé les élus **membres suppléants** de la FDE 80 : MM. Sylvain DEGROOTE et Antoine LEBRUN

Vote : 11 pour

OBJET – Constitution de la nouvelle Commission communale des impôts directs (CCID)

A la demande de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques, conformément à l'article 1650-1 du code général des Impôts, de nouveaux commissaires doivent être nommés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux. La Commission Communale des Impôts Directs, outre le maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par les soins de Madame la Directrice Régionale, sur présentation d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le maire présente à l'assemblée la liste des 12 membres titulaires et des 12 membres suppléants proposée à Madame la directrice Régionale des Finances Publiques. Il ne manquera pas d'informer le Conseil des 6 titulaires et 6 suppléants retenus pour siéger au sein de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☒ Approuve la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la CCID de Bussus-Bussuel

☒ Autorise M. le maire à transmettre la liste à la direction générale des Finances publiques.

Vote : 11 pour

OBJET – Demande de la compagnie de Théâtre de Domqueur ‘Correspondances’ pour la mise à disposition de la salle de la Tondellière le 16 mai 2014

Vu la demande écrite formulée par la compagnie Correspondances en date du 3 avril dernier sollicitant la mise à disposition de la salle des fêtes de la Tondellière pour présenter son nouveau spectacle intitulé « Molière Medley », dernière création de l’atelier amateur de Domqueur.

Considérant qu’à la date demandée, le vendredi 16 mai 2014, la salle des fêtes est disponible.

Qu’un prix préférentiel de 2€00 (au lieu de 5€00 tarif normal) est proposé aux habitants de Bussus-Bussuel pour assister à la représentation. La billetterie, la sécurité, les frais d’auteurs et de SACEM ainsi que les charges (électricité + fuel) seront pris en charge par la Compagnie Correspondances.

Vu la pertinence du projet et la nécessité d’ouvrir au plus grand nombre l’offre culturelle en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- ✚ D’accorder la mise à disposition de la salle des fêtes à la compagnie Correspondances de Domqueur dans les mêmes conditions que celles appliquées pour les associations du village de Bussus-Bussuel ; à savoir : gratuité de la location et paiement des charges (électricité + fuel) en raison de l’utilisation de la salle.
- ✚ Autorise M. le maire à donner réponse à Mme Marie-Noëlle MINET et à communiquer la date de représentation de cette nouvelle pièce de théâtre ‘Molière Medley’ auprès des habitants.

Vote : 11 pour

OBJET – Vote du budget primitif 2014

Après s’être fait présenter les propositions du maire concernant les prévisions budgétaires et le maire ayant donné les précisions demandées,

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL - 80 - BUDGET COMMUNAL		BP	2014
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	272 839,60	147 453,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 125 386,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	272 839,60	272 839,60
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	56 300,00	64 802,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		6 636,05
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 15 138,05	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	71 438,05	71 438,05
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	344 277,65	344 277,65

Vote : 11 pour

OBJET – Vote des taux d'imposition 2014 - part communale

M. le maire indique aux membres du conseil que le budget primitif 2014 **n'entraîne pas d'augmentation d'impôts**. Il propose une **reconduction des taux communaux de l'année n-1** :

- ✚ 11,29% pour la taxe d'habitation,
- ✚ 8,71% pour la taxe foncière sur le bâti,
- ✚ 18,09% de taxe foncière sur le non bâti
- ✚ 11,93% de CFE

Après en avoir délibéré, le conseil décide la reconduction pour 2014 des mêmes taux, à savoir : 11,29% pour la taxe d'habitation, 8,71% pour la taxe foncière sur le bâti, 18,09% de taxe foncière sur le non bâti et 11,93% de CFE.

Vote : 11 pour

OBJET – Divers travaux d'entretien dans la commune

Comme cela a été dit en commission bâtiments et travaux, il est nécessaire de corriger quelques affaissements ou défauts de bordures dans la commune, de poursuivre l'entretien des fossés et de réaliser de nouvelles saignées dans la cavée (rue du haut) pour freiner l'écoulement des eaux pluviales.

Pour mener à bien ces différents travaux, il est proposé de retenir l'entreprise RJD COIN de Pont-Rémy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- ✚ De retenir l'entreprise RJD COIN de Pont-Rémy.
- ✚ Autorise M. le maire à faire appel à cette entreprise.

Vote : 11 pour

OBJET – Questions diverses

1. Compte-rendu du dernier conseil d'école du 7 avril 2014

Mme Isabelle RIMOLDI a assisté à la réunion du conseil d'école et présente le détail du compte-rendu aux élus : installation d'un conseil école/collège ; nouveaux rythmes scolaires (PEDT) ; prévisions d'effectifs pour la rentrée (256 élèves) ; sorties de fin d'année ; kermesse de fin d'année (samedi 28 juin).

2. Compte-rendu des commissions municipales

La commission environnement et cadre de vie s'est réunie le 17 avril dernier pour la réalisation de l'atlas paysager et patrimonial du village. La convention de partenariat entre le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et la commune de Bussus-Bussuel a été présentée et validée. La réunion publique de lancement et de présentation à la population aura lieu le 21 mai à 20h00, petite salle de la Tondellière.

La commission enfance, jeunesse et partage s'est également réunie le 17 avril pour discuter de la chasse aux œufs.

La commission bâtiments, travaux et accessibilité s'est réunie le 18 avril 2014. A cette occasion, tous les travaux ont été recensés (salle des fêtes, moulin etc...). Une priorité a été donnée au remplacement des grandes fenêtres de la salle de la Tondellière. A ce jour, 2 vitres sont cassées, il convient de les remplacer. Les élus proposent des fenêtres plus adaptées avec un double vitrage feuilleté, une haute qualité thermique et acoustique. Il est à noter que les 9 grandes fenêtres sont actuellement en simple vitrage 7mm. Le choix se porte sur des menuiseries aluminium gris clair, comme pour les fenêtres à soufflet, installées par l'entreprise NORMIVER en 2005. Ces travaux envisagés respectent les recommandations formulées par la FDE 80 dans son bilan énergétique envoyé à la commune.

La commission des manifestations communales s'est réunie le 22 avril. Le bilan de l'événement Nellie OLESON a été présenté. L'excédent financier de l'opération est de 1504,95€. Chacun est satisfait du résultat. Un article sera consacré à cet événement dans le prochain numéro de la gazette municipale (août 2014).

Enfin la commission des finances s'est réunie le 25 avril 2014 pour procéder à l'examen du budget primitif 2014. Examen en détail des articles en dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement.

3. Compte-rendu des 2 réunions du Conseil communautaire de la CCHC

Messieurs BRIOIS et DOYER ont fait part au Conseil des points abordés lors des réunions du 23 et 28 avril 2014.

4. Tableau des permanences des élus pour les élections européennes dimanche 25 mai 2014

Les élus sont invités à tenir le bureau de vote et à assurer une permanence durant 2h30.

La séance est levée à 23H45

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Dany COULON,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Vivien SOUDAIN,

Sylvain DEGROOTE

Antoine LEBRUN,

Marcel BELLARD,

Corinne CARPENTIER,